

Maître d'ouvrage



TRAVAUX DE RESTAURATION COURS D'EAU

PROGRAMMATION 2016

Cours d'eau des Ganes, Marios et Négocrabos

Titulaire du lot



Marché d'entretien, travaux d'aménagement de berges et du lit de cours d'eau

LOT 1 – Traitement de la ripisylve de cours d'eau

COMPTE RENDU DE CHANTIER DU 09.12.2016 : PERIODE DU 28.11.2016 au 9.12.2016

	Représentants	Courriel	Portable	Téléphone	Conv	Près	Abs	Exc	Diff	Cpr
Maître d'ouvrage										
GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	M.ROUBELET	jlroubelet@ville- montauban.fr	06.47.07.07.67	05.63.26..55.20	X		X	X	@	
	M.MARCUZZO	gmarcuzzo@ville- montauban.fr	06.70.40.06.21	05.63.22.19.09	X	X			@	
	M.ROYER	hroyer@ville-montauban.fr	06.70.41.57.20	05.63.22.14.71	X		X	X	@	
Titulaire du LOT 1										
SOCIETE ARIEGEOISE DE TRAVAUX FORESTIER	M.ICHBAR	sarl.satf@orange.fr	06.22.15.36.26		X	X			@	
PROCHAINE REUNION le VENDREDI 16 Décembre A 10H00 LIEU à définir le mercredi 14 décembre 2016										
Sans observation écrite, une semaine après diffusion, le présent compte rendu est accepté. Il vaut convocation pour la prochaine réunion.										

	Pour info	Pour le :	Rappel n°
<p>1 – AMENEE ET REPLI DU MATERIEL</p> <p>R.A.S</p> <p>2 – TRONCONS N°1 du Marios (Saint-Nauphary) 2.1 – RESTAURATION (Coupes, débardage, enlèvement des embâcles, coupes des branchages, stockage des bois et des branchages).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs acacias sont visiblement déstabilisés, couchés ou morts : ils sont à traiter en priorité. - Du bois morts est à prendre dans la section. Plusieurs sont agglomérés sous formes de bouchons. - Il a été vu des déchets verts en rive droite. Un courrier sera fait au riverain. <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;">    </div>		Sem50	
<p>2.2 – BROYAGE (en suivant la restauration)</p> <p>Broyage in situ au fur et mesure de l'avancement.</p> <p>2.3 – EVACUATION (3 semaines)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à partir du 30.12.2016, soit Janvier 2017. L'accès est uniquement possible par la rive gauche depuis la parcelle cultivée. Le riverain / l'exploitant de la parcelle doit donner son accord car un semis est en place. - Riverain à contacter 		Sem 50	Sem 1